



Bureau communautaire
15 avril 2021
Salle Edgar Faure – 18H

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 20
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 09 avril 2021

Présents : J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, J.B Gagnoux, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, S. Calinon, J.L Croiserat, T. Gauthray-Guyenet, M.R Guibelin, C. Monneret, J. Péchinot, J.Y Roy, D. Troncin.

Excusée : I. Mangin.

Date d’affichage : 23 avril 2021

GRAND DOLE

Communauté d’agglomération

Place de l’Europe
BP 458 – 39109 DOLE Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB21/21

Objet

Signature d’une convention partenariat 2021 avec Destination 70 concernant le plan d’action de la Vallée de l’Ognon

Dans le cadre de son développement touristique, la Communauté d’Agglomération du Grand Dole est sollicitée par le Comité Départemental du Tourisme 70 (Destination 70) pour une convention partenariale couvrant un certain nombre d’actions menées conjointement entre Dole Tourisme et la Vallée de l’Ognon.

Ces actions de promotion, de communication et de structuration de l’offre touristique sont exposées plus particulièrement aux articles 2 et 4 de la convention annexée à la présente.

Il est prévu que 11 collectivités de Haute-Saône, du Doubs et pour le Jura, la Communauté d’Agglomération du Grand Dole en soient signataires et co-financent ce collectif pour un montant global annuel de 40 000 euros.

La Communauté d’Agglomération du Grand Dole souhaite continuer pour l’année 2021 ce partenariat amorcé dès 2019, visant à lisser certaines frontières administratives et surtout mieux répondre aux attentes des clientèles en séjour particulièrement mobiles sur la destination.

La clé de répartition proposé pour la Communauté d’Agglomération du Grand Dole s’élève à 2.5% du montant total du plan d’actions soit 1 000 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l’unanimité :

- **ATTRIBUENT** un montant de 1 000 euros (mille euros) à Destination 70 au titre du partenariat avec la vallée de l’Ognon pour l’année 2021,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Fait à Dole,
Le 15 avril 2021,
Le Président,

